Nations Unies S/PV.6589



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6589e séance

Vendredi 22 juillet 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Wittig	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Bosnie-Herzégovine	Mme Čolaković
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/422)

11-42651 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/422)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ibrahim Gambari, Représentant spécial conjoint Union africaine-Nations Unies pour le Darfour, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/422, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Ibrahim Gambari.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, de cette occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil sur la situation au Darfour.

Le Conseil est saisi du tout dernier rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui contient un résumé des derniers événements au Darfour, y compris un point sur les négociations de Doha, le processus politique interne au Darfour et les opérations et déploiements de la MINUAD.

Des progrès notables ont été enregistrés dans les négociations de Doha depuis que j'ai présenté mon dernier exposé au Conseil de sécurité à Khartoum pour la séance du 21 mai. Comme chacun ici le sait, la Conférence de toutes les parties prenantes du Darfour s'est tenue à Doha, au Qatar, du 27 au 31 mai. Elle a rassemblé plus de 500 délégués largement représentatifs des différentes parties prenantes au Darfour, y compris les personnes déplacées, les réfugiés, les représentants de la société civile, le Gouvernement soudanais, les élus, les chefs tribaux et la diaspora darfourienne.

La MINUAD a apporté son concours à la manifestation en aidant à sélectionner au Darfour 245 représentants de la société civile et à assurer leur transport, et en déployant du personnel de la MINUAD à Doha chargé d'y assumer les rôles de présidents, de présentateurs ou de rapporteurs au sein des comités.

Le principal résultat de la Conférence a été l'adoption par les parties prenantes du projet de document de Doha pour la paix au Darfour, qui doit former le socle d'un cessez-le-feu permanent et d'un accord de paix global et sans exclusive. Le 14 juillet, à Doha, j'ai participé, en ma qualité de Représentant du Secrétaire général, en tant que témoin, à la cérémonie de signature du document de Doha pour la paix au Darfour entre le Mouvement pour la libération et la justice et le Gouvernement soudanais. La cérémonie, qui était présidée par l'Émir du Qatar, avait pour témoins les Présidents tchadien, érythréen, burkinabé et soudanais, ainsi que des hauts représentants de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique, entre autres dignitaires.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude à l'Émir, S. A. Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, et à l'État du Qatar pour leur immense générosité et leur engagement constant à l'appui du processus de paix au Darfour. Je voudrais également saluer l'engagement personnel du Ministre qatarien, M. Ahmed bin Abdullah Al-Mahmoud, et du Ministre des affaires étrangères burkinabé, Djibril Bassolé, qui n'ont cessé de chercher à assister les parties dans la recherche d'un accord de paix global et sans exclusive au Darfour.

Le 6 juillet, l'ONU m'a demandé, après consultation avec l'Union africaine, d'assumer les fonctions de Médiateur en chef conjoint par intérim. En cette qualité, je souhaite informer le Conseil que si la signature par les deux parties du document de Doha pour la paix au Darfour représente un important pas en avant dans la recherche d'une paix et d'une stabilité durables au Darfour, je pense que de nombreux défis de taille subsistent. Ils consistent, premièrement, à trouver les modalités de la poursuite du dialogue avec les mouvements armés récalcitrants, à savoir le Mouvement pour la justice et l'égalité, l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM), et à obtenir l'accord du Gouvernement soudanais en vue de la cessation des

hostilités, puis l'engagement subséquent de discuter ensemble, de bonne foi, des modalités d'un accord de paix global et sans exclusive; deuxièmement, à assurer la prise en charge locale du processus de paix par le peuple darfourien grâce à un processus politique interne crédible, transparent et libre; troisièmement, il est important de mettre en place les conditions propices à la tenue d'un processus politique interne au Darfour.

En ce qui concerne les conditions à mettre en place pour permettre ce processus, je suis d'accord avec la déclaration faite par le Conseil dans le cadre de sa déclaration présidentielle du 21 avril (S/PRST/2011/8), selon laquelle le processus de paix doit se dérouler dans des conditions propres à en garantir la crédibilité et la légitimité, avec, notamment, un respect rigoureux de toutes les libertés fondamentales, civiles et politiques, des participants, dont, en particulier, la liberté d'expression, de circulation et de réunion, ainsi que le droit de vivre à l'abri du harcèlement, des arrestations arbitraires et de l'intimidation, et en outre, le droit de ne pas subir de pressions de la part du Gouvernement ou des mouvements armés. À cet égard, la levée de l'état d'urgence par le Gouvernement, qui s'y était engagé publiquement en février, contribuera pour une large part à la mise en place de la plupart de ces conditions. Cela est essentiel si l'on veut que les résultats du processus de paix interne au Darfour soient reconnus et acceptés par le peuple darfourien, afin de mettre un terme définitif au conflit.

Tous ces défis ne sont pas simples à relever, mais nous sommes déjà à pied d'œuvre. La MINUAD utilisera l'intervalle pour aider les parties prenantes à diffuser le document de Doha pour la paix au Darfour auprès de la population darfourienne afin d'obtenir le soutien populaire le plus large possible et de préparer également la population en vue du processus de paix interne au Darfour. La MINUAD, de concert avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et les parties prenantes internationales intéressées, poursuivra également ses efforts de dialogue avec le Gouvernement soudanais face à la nécessité urgente de mettre en place les conditions propices à la tenue du processus de paix au Darfour.

Depuis mon dernier exposé devant le Conseil, à Khartoum, en mai, le Gouvernement soudanais et les forces rebelles se sont affrontés dans les zones de Kutum, Kabkabiya, et Shangil Tobaya, dans le Darfour-Nord; d'Al Daein, Labado, Gulobei et Feina, dans le Darfour-Sud; et Golo, dans la zone du Djebel Marra, dans le Darfour-Ouest. À Shangil Tobaya, l'ALS-Minni Minawi, appuyée par une faction dissidente du Mouvement pour la libération et la justice, a engagé le combat avec les forces gouvernementales soudanaises dans le but de reprendre la zone. Par ailleurs, l'alliance des factions ALS-Abdul Wahid et ALS-Minni Minawi et du Mouvement pour la justice et l'égalité maintient sa présence à Labado, Muhajeria et Shaeria. Le Mouvement pour la justice et l'égalité persiste dans ses tentatives de remonter, du Darfour-Sud, en direction du nord et de Mellit, au Darfour-Nord, tandis que la faction ALS-Abdul Wahid maintient encore une forte présence à Rockero et dans d'autres zones du Darfour-Est et Ouest, au Djebel Marra. Les forces du Gouvernement soudanais poursuivent leurs missions de surveillance aérienne et continuent de positionner des forces et du matériel militaires dans tout le Darfour-Nord et le Darfour-Sud.

Le 14 mai et le 26 juin, les dirigeants de l'ALS-AW et de l'ALS-MM ont annoncé des actions conjointes contre le Gouvernement soudanais, posant ainsi des risques supplémentaires pour la sécurité au Darfour. Notre Mission continuera de surveiller étroitement ces activités compte tenu de leurs éventuelles répercussions sur la population, et d'accélérer la mise en œuvre de sa solide stratégie de protection des civils.

Entre-temps, les affrontements tribaux – un facteur qui contribue aux décès et au déplacement des populations au Darfour – diminuent maintenant, principalement grâce aux efforts déployés par toutes les parties, avec l'aide de la MINUAD, pour s'attaquer à leurs causes. Deux cas ont toutefois été signalés: les affrontements des 5 et 6 juin opposant les Zaghawas aux Tunjur/Berti/Birgid aux alentours de Shangil Tobaya, dans le Darfour-Nord et ceux survenus le 19 juin entre des groupes de Salamat et de Habbaniyah à Nadhif près de Buram, dans le Darfour-Sud. Le respect de la trêve conclue en juin 2010 entre les Nawaiba et les Misseriya dans la zone de Zalingei, dans le Darfour-Ouest, fait l'objet d'une étroite surveillance.

Les mesures d'atténuation des risques et les actions rigoureuses constamment menées par la MINUAD, ainsi que les dispositifs de sécurité et les patrouilles effectuées conjointement par la MINUAD et le Gouvernement soudanais, ont permis de réduire considérablement les cas d'attaques ou de vols de véhicules visant les Nations Unies et le personnel associé au Darfour. Je déplore cependant que, bien que

le nombre et la fréquence des attaques prenant pour cible les soldats de la paix et les acteurs humanitaires aient considérablement baissé depuis mon dernier exposé au Conseil, des attaques ponctuelles aux effets meurtriers ont encore lieu. Par exemple, le 30 juin, un minibus de la MINUAD transportant cinq soldats de la paix a été attaqué par des hommes armés non identifiés à El Geneina, au Darfour-Ouest. Un soldat de la paix éthiopien a été tué et un autre blessé. De tels actes, qui constituent des crimes de guerre, ne doivent pas restés impunis. À cet égard, la Mission travaille en coopération avec le Gouvernement soudanais pour faire en sorte qu'une enquête approfondie soit menée, que les auteurs soient traduits en justice en temps voulu et qu'ils soient condamnés si leur culpabilité est avérée.

Suite à des échanges soutenus avec le Gouvernement soudanais, des progrès ont été réalisés concernant les deux membres de la MINUAD recrutés au plan national que les autorités publiques ont arrêtés et incarcérés, en violation de l'accord sur le statut des forces. La première, Mme Hawa Abdulla Saleh, a été libérée le 12 juillet après 68 jours de détention; la deuxième, M. Idriss Abdelrahman Yusuf, arrêté le 27 avril, a été libéré il y a deux jours, le 20 juillet, après 85 jours de détention.

Pendant ce temps, l'impunité continue de favoriser les crimes visant les agents recrutés sur le plan international au Darfour. Toutefois, des progrès ont été accomplis dans ce domaine, notamment avec la condamnation à 10 années de prison prononcée le 5 mai par le Tribunal spécial à l'encontre de deux personnes impliquées dans l'enlèvement de travailleurs humanitaires étrangers et dans le vol de deux véhicules appartenant à des organisations non gouvernementales dans le Darfour-Sud. Nous voudrions que de telles arrestations, poursuites et condamnations se multiplient, selon que de besoin.

La MINUAD a effectué 23 999 patrouilles entre le 1er avril et le 30 juin et s'est heurtée, à 68 reprises, à des entraves à la circulation. Dans la plupart des cas où les patrouilles de la MINUAD ont été refoulées, c'était parce qu'elles étaient entrées ou avaient cherché à entrer dans une zone où le Gouvernement soupçonnait la présence de forces des mouvements. Le personnel militaire et le personnel de police de la MINUAD ont multiplié leurs patrouilles quotidiennes, dont le nombre est passé de 130 à 160 en moyenne. Mon objectif, et mes instructions au personnel militaire et au personnel de police, est de porter ce nombre à environ 200 patrouilles quotidiennes. En outre, des patrouilles de moyenne et longue portée sont effectuées dans de nouvelles zones, y compris dans le Djebel Marra, à la frontière entre le Darfour-Sud et la République du Soudan du Sud, et dans les régions septentrionales du Darfour-Ouest. Nous continuerons d'aborder la question de l'accès avec les autorités soudanaises et d'autres interlocuteurs et d'insister lorsque l'on nous refuse l'accès.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, la poursuite des affrontements entre les forces gouvernementales et celles des différents mouvements se fait ressentir sur la situation humanitaire, avec le déplacement de quelque 60 000 à 70 000 personnes depuis le début de l'année. Malgré cela, la MINUAD obtient de bons résultats s'agissant d'améliorer la situation humanitaire et de faciliter l'accès de l'aide humanitaire au Darfour. Les restrictions aux déplacements imposés dans le Secteur Sud par le Gouvernement soudanais, qui soupçonne la présence de mouvements armés, ont été officiellement levées le 11 juin et les organismes humanitaires ont pu reprendre leurs activités. De même, l'accès du personnel et de l'aide humanitaire au camp de déplacés de Kalma a repris sans nouvelle restriction.

Comme je l'ai indiqué au Conseil en mai, l'« Opération panier de printemps » de la MINUAD se poursuit, en coopération avec des organismes humanitaires, en vue de faciliter l'accès et l'acheminement de l'aide dans des zones du Darfour restées longtemps inaccessibles. Les travailleurs humanitaires qui prennent part à cette initiative lancée le 1er mai procèdent à une évaluation des besoins et distribuent l'aide.

L'« Opération panier de printemps » est maintenant en place dans le Darfour-Nord, le Darfour-Sud et le Darfour-Ouest. Neuf localités en ont bénéficié; nombre d'entre elles sont situées dans la région du Djebel Marra. Durant la troisième phase de cette opération, en juillet et en août, les évaluations continueront mais on se préoccupera surtout de visiter de nouveau ces localités pour y distribuer une aide humanitaire absolument nécessaire. L'ouverture de l'espace humanitaire, la réalisation d'évaluations des besoins humanitaires et en matière de protection, une meilleure coordination, communication et coopération entre les différents acteurs, l'établissement de contacts avec le Gouvernement soudanais et les mouvements armés, ainsi qu'une meilleure communication avec les zones où l'accès avait été auparavant restreint, sont

autant de mesures qui permettront à l'« Opération panier de printemps » d'avoir un impact plus visible.

Des retours volontaires dans des zones où les conditions sont favorables ont été signalés ces derniers mois. En fait, la MINUAD, en coopération avec les autorités locales, la Commission d'aide humanitaire et des institutions des Nations Unies, facilite le retour de 1 150 personnes déplacées de la zone de Kabkabiya à Saihjanna, à 14 km au nord-ouest de Kutum. Une Équipe de lutte antimines de l'ONU a achevé les opérations de déminage, les munitions non explosées ont été neutralisées et les retours ont commencé le 10 juillet. La MINUAD aide à transporter les membres les plus vulnérables de la communauté, assure la sécurité des personnes qui regagnent leurs foyers et leur distribue de l'eau.

Je pense que les membres du Conseil, après m'avoir entendu à de nombreuses reprises, connaissent ma ferme détermination et volonté de faciliter le retour volontaire des personnes déplacées dans leurs foyers. Comme le Conseil le sait, 1,8 million de personnes, sur une population totale de 7 millions de personnes au Darfour, se trouvent dans des camps de déplacés. Cette situation est, à mes yeux, absolument anormale et nous ne devons jamais accepter que cela devienne la norme.

Les 27 et 28 juin, la Conférence internationale sur l'eau et la paix durable au Darfour a été coprésidée par le Gouvernement soudanais, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies. Des membres du Gouvernement et des représentants de l'ONU et d'autres organisations internationales, ainsi que des donateurs, ont participé à la Conférence. Les donateurs ont annoncé des contributions d'un montant total de 500 millions de dollars pour la mise en œuvre de 65 projets qui ont été approuvés et sont axés sur la mise en place d'un système d'approvisionnement en eau équitable et durable au Darfour. Il convient de noter que le Gouvernement soudanais s'est engagé à verser une contribution de 210 millions de dollars à l'appui de cette initiative. Une fois encore, nous, à la MINUAD, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, considérons que l'eau est une des causes profondes du conflit au Darfour et que le règlement de cette question pourrait très bien favoriser une paix durable dans la région.

La MINUAD et le Gouvernement soudanais continuent de travailler en consultation étroite sur toutes les questions relatives à la paix et à la stabilité au Darfour. À cet égard, je suis heureux d'annoncer que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre d'une solution provisoire concernant les émissions radio de la MINUAD. Le 26 juin, la MINUAD a finalisé cet accord avec la National Public Radio Corporation en vue de diffuser des émissions sur Radio Al Salaam et des stations de radio publiques du Darfour. Il s'agit d'un accord provisoire qui sera en vigueur jusqu'à ce que le Gouvernement donne suite à notre demande d'autorisation de radiodiffuser. La radio de la MINUAD diffuse deux heures de programmes par jour sur la radio Al Salaam, et rediffuse des émissions aux horaires appropriés sur des stations de radio publiques du Darfour. La diffusion des émissions a commencé le 3 juillet.

Je voudrais terminer en rassurant le Conseil que la MINUAD continuera de faire tout son possible, dans le cadre de son mandat, afin de faciliter le retour à la paix et à la stabilité au Darfour. Des patrouilles solides et plus fréquentes demeureront la règle de la Mission, de même que la poursuite de la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs humanitaires, pour faciliter la fourniture d'une aide humanitaire, en particulier aux communautés vulnérables.

S'agissant du processus de paix lui-même, la communauté internationale, dirigée essentiellement par cet organe et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, doit relever le défi qui consiste à déterminer comment faire comprendre au mieux à toutes les parties au conflit qu'une solution militaire ne saurait constituer une issue à la crise. Si la voie militaire menait à une solution, nous l'aurions trouvée depuis longtemps, ce qui n'est pas le cas. Comme le Conseil l'a souligné dans sa déclaration à la presse du 23 juin (SC/10291), aucun effort ne doit être épargné pour parvenir, dans les meilleurs délais, à un cessez-le-feu permanent et à un accord de paix global, sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour.

Enfin, voilà où nous en sommes pour l'instant du point de vue de la MINUAD. J'espère sincèrement qu'après ses délibérations, le Conseil apportera un ferme appui et des lignes directrices à la MINUAD durant cette phase critique de la mise en œuvre de son mandat, afin qu'elle puisse consolider les gains récemment obtenus, en particulier en ce qui concerne la protection des civils, ainsi que l'accès et la fourniture d'aide humanitaire. Nous espérons également que le Conseil sera en mesure d'entériner le document de Doha pour la paix au Darfour. Celui-ci n'est pas parfait, mais il fournit pour le moins un cadre

en vue de parvenir à une paix globale et sans exclusive. C'est maintenant qu'il faut instaurer la paix, car le la population du Darfour souffre bien trop et depuis bien trop longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gambari de son exposé.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.